

“ On a consenti qu'on prendrait ici cinquante écus pour les faire toucher aux frères de la charité de Loches pour pareille somme qu'ils font toucher ici.

“ On a opiné aussi sur l'heure qu'on dira la messe du chapitre et les petites heures et on a réglé qu'elle se dirait en hiver à neuf heures et l'été à six, prime et tierce avant la messe, sexte après, et none avant vêpres durant l'hiver depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et l'été les petites heures à l'ordinaire.

“ La distribution pour les dignités et les chanoines se fera à l'ordinaire.

(Signé) “ Jean Evêque de Québec,

“ Ch. Glandelet, Doyen,

“ Lacolombière, Boulard, Plante, Deva-
“ renne, De La Bouteillerie, Hazeur, Le Maufile.”

“ Je soussigné, chanoine de la Cathédrale de Québec à ce présent accepte la procuration générale de Messieurs du Chapitre de Québec et le contenu de la délibération capitulaire ci-dessus écrite. En foi de quoi j'ai signé.”

(Signé) “ Hazeur De L'Orme.”

Mais avant de suivre en France M. Hazeur De L'Orme et de publier une partie de ses lettres, il sera intéressant de faire connaissance avec son frère, le chanoine Joseph-Thierry Hazeur, d'autant plus que c'était à lui qu'il confiait ses secrets, ses espérances et ses ennuis.

Né le 25 juin 1680, il entra au séminaire le 11 septembre 1691 pour en sortir le 22 mai 1696, étant dans sa première année de philosophie. Les directeurs ne trouvaient chez lui ni aptitudes ni goût pour le travail, ni inclination pour l'état ecclésiastique, ce qui ne l'empêcha pas d'y entrer et d'y faire son chemin. Tonsuré le 9 août 1699, il reçut les ordres mineurs le 11 novembre suivant, le sous-diaconat le 24 juillet 1701, le diaconat le 27 avril 1704 et la prêtrise le 25 avril 1706. Nommé chanoine le 21 mars 1715, il est chargé, l'année suivante, de desservir la Pointe-aux-Trembles, comme il l'écrivit lui-même dans les registres de cette paroisse.